

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 23 février 2018

**9<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-2-9-2**

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

DAJD

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT  
L'AIDE AUX CLUBS PHARES**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2018 dans le cadre du soutien aux 8 clubs phares du Département dont 6 clubs sont également les organisateurs des Mercredis Sportifs.

Il s'agit de : l'ASPTT Mulhouse Volley (140 000 €), le Mulhouse Olympic Natation (24 000 €), la société SBC SAS, Scorpions de Mulhouse (60 000 €), le Football Club Saint-Louis Neuweg (36 000 €), les Panthères Mulhouse Basket Alsace (11 250 €), l'Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt (11 250 €), le Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace (11 250 €), et l'Union Sportive Altkirch Handball (32 500 €), ainsi que 2 comités départementaux (handball et basket) qui se chargent de l'achat des ballons offerts aux clubs d'accueil des Mercredis Sportifs (1 000 €).

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 327 250 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du Budget Primitif 2018 (rapport et délibération n°CD-2017-7-9-1 du 21 décembre 2017), le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 796 500 € au titre du soutien au sport et a également donné délégation à la Commission permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2018 pour un engagement total de **327 250 €** en dépenses de fonctionnement et qui concerne les clubs qui évoluent au plus haut niveau départemental, dont ceux organisant des Mercredis Sportifs.

La subvention départementale aux clubs phares du département constitués sous forme associative est composée, d'une part, d'un soutien pour l'organisation des Mercredis Sportifs, et d'autre part, d'une subvention complémentaire liée au niveau de jeu des équipes et destinée à leur faciliter les déplacements en championnat de France ainsi qu'une participation pour l'achat de ballons pour les mercredis sportifs du Volley.

En ce qui concerne les Scorpions de Mulhouse, dont l'activité sportive professionnelle est, pour la saison 2017/2018, organisée par une société sportive, la subvention départementale est affectée, conformément au code du sport, à l'organisation d'un Mercredi Sportif et de différentes actions et manifestations à destination de jeunes sportifs de tous horizons, dans un but éducatif, d'intégration et/ou de cohésion sociale.

Le FC Mulhouse Basket Elite masculin évolue aussi en Nationale 2. Il est actuellement en proie à de grosses difficultés financières et pourrait être placé en liquidation judiciaire. Dans l'attente de la régularisation de sa situation, il n'est pas intégré au présent rapport.

### Les Mercredis Sportifs, une opération exemplaire du Conseil départemental

Il est rappelé qu'il s'agit d'opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes. Ces actions se déroulent sur une année scolaire.

Sont concernés les jeunes du club d'accueil ainsi que ceux des clubs des environs. Le Comité départemental de la discipline se charge de la promotion de cette opération auprès des clubs mais aussi des collèves en liaison avec l'UNSS.

Un poster de chacune des équipes est réalisé par le Département afin d'assurer la promotion de cette opération puis remis, après dédicace, aux jeunes participants, à l'issue de chaque séance. Des ballons sont offerts par le Département aux clubs d'accueil des Mercredis.

L'après-midi du mercredi est consacré à des ateliers et à des tournois dirigés par les sportifs de haut niveau et s'achève par une collation offerte aux participants par la commune ou le club d'accueil.

Depuis septembre 2014, un site Internet spécifique a été créé pour les Mercredis Sportifs. A chaque séance, un photographe du Département réalise un reportage qui est mis en ligne dès le lendemain. Grâce à une clé USB remise à chaque jeune participant, celui-ci peut télécharger et partager les photos à volonté. Les retours de cette opération sont très encourageants et confirment le succès de ces Mercredis au niveau des jeunes comme au niveau des clubs d'accueil.

En 2017, c'est au total la somme de 91 000 € (26 séances) qui a été engagée pour ces « Mercredis Sportifs » qui ont concerné près de 1300 jeunes autour de 4 disciplines : le football, le handball, le volley et le basket.

Pour valoriser le travail des clubs phares pratiquant des sports collectifs dans le cadre des Mercredis, menés en partenariat direct avec le Département au bénéfice des jeunes et de nos clubs locaux, la valeur d'un Mercredi reste fixée à 3 500 €.

Pour 2017, nous avons rappelé aux clubs animant les Mercredis Sportifs d'organiser des séances mixtes accueillant des enfants de différents horizons (Cité de l'Enfance, REPPPO, Apprentis d'Auteuil, IME, Maison d'enfants...) et d'encourager le sport féminin.

La somme de 84 000 € sur le total de 326 250 € est dédiée aux Mercredis Sportifs, opération du Conseil départemental prise tant par les clubs que par les jeunes sportifs.

Ainsi pour la saison 2017/2018, et sur avis de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 20 octobre dernier, notre soutien à ces clubs haut-rhinois évoluant au plus haut niveau départemental se répartit de la manière suivante :

CLUBS	CATEGORIES		NIVEAUX	Nbre MS	SUBVENTIONS AU TITRE DE LA SAISON 2017/2018		
					Mercredis sportifs (MS)	Autres subventions	TOTAL
Les Panthères Mulhouse	Basket	Féminine	Nat2	2	7 000 €	4 250 €	11 250 €
KABCA Kayzersberg	Basket	Masculine	Nat2	2	7 000 €	4 250 €	11 250 €
ASSM Pfastatt	Basket	Masculine	Nat2	2	7 000 €	4 250 €	11 250 €
US Altkirch	Handball	Féminine	Nat1	5	17 500 €	15 000 €	32 500 €
SBC SAS, Scorpions Mulhouse	Hockey	Masculine	Magnus			60 000 €	60 000 €
FC Saint Louis Neuweg	Football	Masculine	Nat2	8	28 000 €	8 000 €	36 000 €
ASPTT Mulhouse	Volleyball	Féminine	Ligue A	5	17 500 €	122 500 €	140 000 €
Mulhouse Olympic Natation	Natation	Mixte				24 000 €	24 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>24</b>	<b>84 000 €</b>	<b>242 250 €</b>	<b>326 250 €</b>

En ce qui concerne les ballons offerts par le Département aux clubs accueillant les Mercredis sportifs, il est procédé comme suit:

- Pour les Mercredis de Handball, une aide de 500 € est versée au Comité Départemental qui se charge de l'achat de ballons,
- De même, le Comité Départemental de Basket perçoit une aide de 500 € pour l'achat groupé de ballons,
- En ce qui concerne le Football, un filet de ballons acheté directement par le Département est offert aux clubs d'accueil,
- Enfin pour le Volley, une somme de 500 € est attribuée à l'ASPTT Mulhouse Volley qui se charge de l'achat des ballons. Elle est intégrée à la subvention globale.

L'ensemble des clubs phares bénéficient d'un partenariat spécifique avec le Département sous la forme de conventions annuelles (jointes en annexe) qui intègrent dans la subvention globale l'organisation des Mercredis.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer les aides suivantes au titre de l'aide aux clubs phares :

CLUBS	SUBVENTIONS SAISON SPORTIVE 2017/2018
Les Panthères Mulhouse	11 250 €
KABCA Kayzersberg	11 250 €
ASSM Pfastatt	11 250 €
US Altkirch	32 500 €
SBC SAS, Scorpions Mulhouse	60 000 €
FC Saint Louis Neuweg	36 000 €
ASPTT Mulhouse	140 000 €
Mulhouse Olympic Natation	24 000 €
Comité départemental de Handball	500 €
Comité départemental de Basket	500 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>327 250 €</b>

Ces subventions, d'un montant global de **327 250 €**, seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102 et feront l'objet de versements tels que détaillés dans le tableau joint en annexe.

- d'autoriser la reconduction, au titre de la saison sportive 2017/2018, des Mercredis de Football, Handball, Volley et Basket, en partenariat avec, respectivement, l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, le FC Saint-Louis Neuweg, les Panthères Mulhouse Basket Alsace, le Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace, l'Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt et l'US Altkirch Handball,
- d'autoriser la tenue, au titre de la saison sportive 2017/2018, d'un Mercredi de Hockey sur glace en partenariat avec la société SBC SAS (Scorpions de Mulhouse),
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes au rapport avec les clubs suivants : l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, la société SBC SAS (Scorpions de Mulhouse), le FC Saint-Louis Neuweg, les Panthères Mulhouse Basket Alsace, le Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace, l'Association Sportive Saint-Maurice de Pfastatt, l'US Altkirch Handball et le Mulhouse Olympic Natation,
- de préciser que, compte tenu de la création de la société SBC SAS (Scorpions de Mulhouse) courant 2017, les documents suivants n'existent pas et ne peuvent donc pas être annexés à la délibération de la Commission permanente ou la convention de partenariat précitée en application de l'article R 113-3 du Code du Sport :
  - Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos ;
  - Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales et leurs groupements au titre de la saison sportive précédente,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT